



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies et parasites

Question écrite n° 89179

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la situation de la filière castaneicole dans notre pays. Cette filière est confrontée au développement d'une guêpe parasite venant d'Asie, le cynips, mettant en péril cette production végétale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière afin de développer des moyens de lutte.

## Texte de la réponse

Le cynips du châtaignier a fait l'objet depuis 2010 d'une lutte biologique par l'introduction dans les environnements contaminés d'un macro-organisme (*Torymus sinensis*), sous la coordination de l'institut national pour la recherche agronomique et avec la collaboration des acteurs locaux. Ces actions, qui ont reçu un soutien financier dans le cadre du plan Ecophyto, présentent des résultats encourageants. Des lâchers de *Torymus sinensis* ont ainsi été réalisés sur plus de 25 sites dans de 10 départements des régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Aquitaine. A l'issue de ces programmes d'introduction, le ministère chargé de l'agriculture a poursuivi en 2015 l'accompagnement de la profession en lui accordant une subvention de 50 000 euros pour la réalisation d'actions de lâchers de *Torymus sinensis*. Ces lâchers ont été réalisés dans le respect des articles L. 258-1, et R. 258-1 à R. 258-9 du code rural et de la pêche maritime, et après évaluation de la souche concernée par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89179

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 septembre 2015](#), page 7333

**Réponse publiée au JO le :** [12 janvier 2016](#), page 335